

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 499 672

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 81 02460**

(54) Dispositif de sas sur éléments immersés de mécaniques et d'appareils montés sur des bacs et soumis à pression.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). F 17 C 13/00; B 65 D 88/54.

(22) Date de dépôt..... 9 février 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 32 du 13-8-1982.

(71) Déposant : MISSENARD-QUINT-INDUSTRIES SA, société locataire gérante du fond d'industrie des établissements Missenard-Quint, 17, bd Cordier à Saint-Quentin 02100. résidant en France.

(72) Invention de : Bernard Missenard.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Charles Carlin, directeur technique,
78, bd Henri-Martin, 02100 Saint-Quentin.

DISPOSITIF de SAS

La présente invention concerne un "DISPOSITIF de SAS" permettant le montage et le démontage d'appareils statiques ou de mécanismes mobiles, montés sur des bacs pleins ou sous pression, partiellement immergés, et auxquels il est adapté. Ce dispositif permet, en outre, la dépose de ces appareils ou mécanismes sans avoir 5 à vider ou à décomprimer les bacs qu'ils équipent.

Jusqu'alors l'accès aux organes immergés de ces appareils ou mécanismes restait impossible sans avoir à vider le bac, ou en ayant recours à des artifices de mise en oeuvre difficile, voire dangereuse.

Le dispositif de sas que nous avons mis au point permet d'éviter les incon- 10 vénients ci-dessus.

Il peut être destiné à s'adapter sur les appareils ou mécanismes devant être installés, en particulier, sur des bacs de très grandes capacités dont la vidange pour la dépose des appareils ou mécanismes en question s'avère longue, gênante et coûteuse.

15 Les dessins annexés illustrent la conception du dispositif de sas et les différentes phases de manoeuvre, pour le montage et le démontage, des appareils ou mécanismes sur lesquels il s'adapte.

Tel qu'il est représenté, le dispositif comporte :

- Une virole (1) avec sa bride permettant sa fixation sur le trou d'homme ou 20 la tubulure du bac sur lequel il est monté.

- Un fond (2) pivotant et manoeuvrable de l'extérieur du bac à l'aide d'un axe (3) parallèle et excentré à l'axe longitudinal de la virole du sas et traversant le couvercle démontable (4). De plus, cet axe permet une légère translation de ce fond (2) pour le dégagement de celui-ci ou sa mise en position fermée étan- 25 che sur la virole (1).

- Le couvercle (4) comporte en son centre un organe d'étanchéité (5) au travers duquel peut coulisser la pièce fixe (massive ou tubulaire) qui relie les éléments immergés des appareils ou mécanismes (6) à leurs structures externes au bac (7) lorsque le couvercle du sas (4) est ouvert et le bac plein.

30 Ce dispositif est utilisé de la façon suivante :

Lorsque le bac est vide ou hors pression, mise en place du dispositif de sas, à savoir : virole (1) avec son fond (2) en position fermée sur la tubulure du bac. Fixation, ensuite, du couvercle (4) avec son appareil ou le mécanisme (7) et (6)

35 Après ouverture du sas en faisant pivoter le fond (2) dans sa position (2') à l'aide de l'axe (3), on peut alors mettre en position de travail (7') et (6')

l'appareil ou le mécanisme, équipé du dispositif de sas, en faisant coulisser au travers du couvercle (4) la pièce qui solidarise (7) à (6).

On peut alors procéder au remplissage du bac.

40 Pour la dépose de l'appareil ou du mécanisme sans avoir à vider le bac sur lequel il est monté, on procède -dans l'ordre- aux différentes opérations suivantes :

1) Translation de l'appareil ou du mécanisme vers l'arrière, soit de la position de travail (7') (6') à la position de démontage (7) (6).

45 2) Fermeture du sas en faisant pivoter le fond (2) et en le mettant en position fermée étanche à l'aide de l'axe (3).

3) Après vidange du contenu du sas, démontage du couvercle (4) avec l'appareil ou le mécanisme (7) et ses organes immergés (6) (dont l'accès sans l'adaptation du dispositif de sas défini ci-dessus resterait impossible sans avoir 50 à vider complètement le bac.)

Pour la remise en place du mécanisme ou de l'appareil, lorsque le bac est plein ou sous pression, on procède aux opérations inverses énoncées ci-dessus.

55 Ce dispositif de sas, objet de l'invention, peut être adapté sur tout système d'agitation rotatif destiné au mélange soit de bacs de stockage ou d'homogénéisation de grandes capacités en exploitation dans l'industrie pétrolière ou chimique. Par exemple : pour des agitateurs pour bacs de stockage de pétrole brut ou pour des bacs d'homogénéisation de produits pétroliers finis.

60 Ce dispositif peut, également, s'adapter sur des sondes de contrôle, appareils de régulation, de pompes pour lesquels certains organes constitutifs de ces appareils statiques ou mécanismes sont immergés dans le contenu des bacs qu'ils équipent.

REVENDICATIONS

DISPOSITIF de SAS associé soit à des mécanismes mobiles ou à des appareils statiques, montés sur des bacs pleins ou sous pression, permettant leur dépose sans avoir à vider ou dépressuriser les bacs et caractérisé par le fait que le dispositif de sas comporte un couvercle de fermeture (2) pivotant, manoeuvrable par un axe (3). Cet axe étant placé parallèlement et d'une façon excentrée par rapport à l'axe de la virole (1) constituant le sas.

Dispositif de sas associé à des mécanismes mobiles ou des appareils statiques et caractérisé en ce que le couvercle immergé (2) de ce dispositif de sas est manoeuvrable par son ouverture ou sa fermeture de l'extérieur du bac.

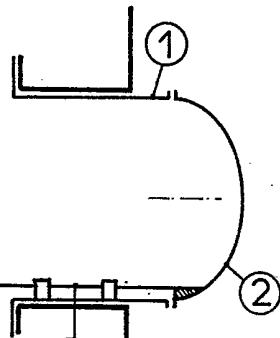


FIG. A

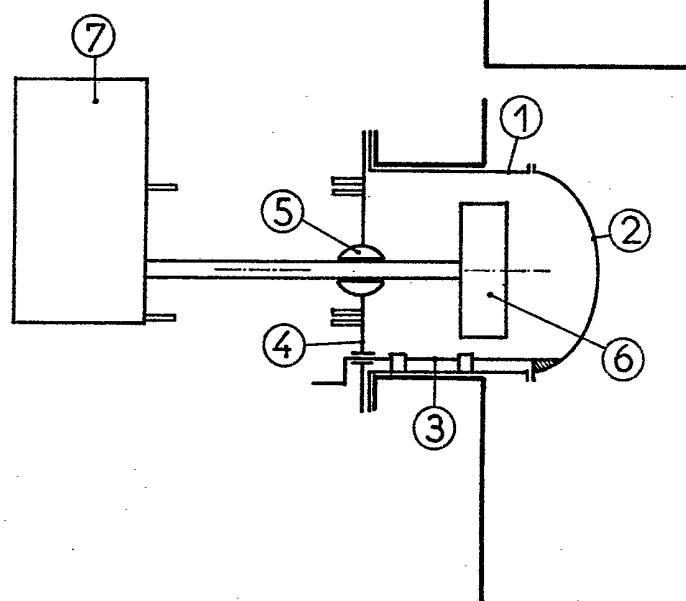


FIG. B

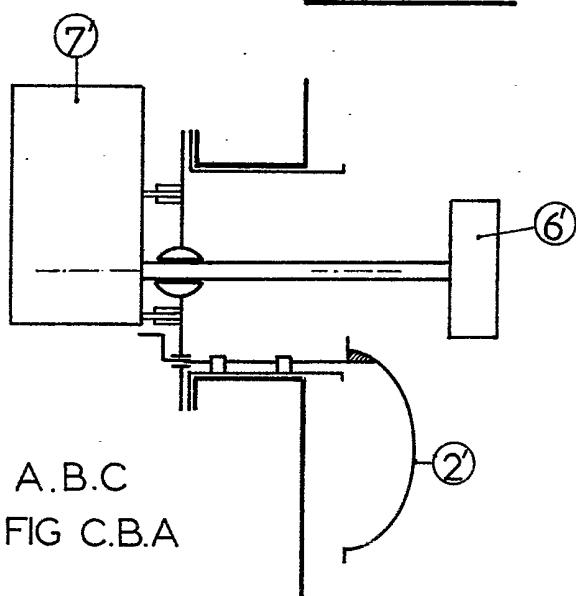


FIG. C

MONTAGE FIG A.B.C
DEMONTAGE FIG C.B.A